



Direction générale de la Santé

Discours d'ouverture du Pr Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé

Journée nationale de lutte contre les hépatites virales

Mardi 15 mai 2018

Monsieur le directeur de France Recherche Nord et Sud Sida-hiv Hépatites / ANRS, François Dabis

Monsieur le Président du Conseil national du sida et des hépatites virales (CNSHV), Patrick Yéni

Monsieur le directeur des rapports de recommandations 2014 et 2016, Daniel Dhumeaux

Monsieur le secrétaire général de l'Association française pour l'étude du foie (AFEF), Christophe Bureau

Monsieur le secrétaire général de la société française d'alcoologie, Romain Moirand

Monsieur le président de la fédération nationale des pôles de référence et réseaux hépatites (FPRH), Armand Abergel

Monsieur le président de SOS hépatites, Pascal Melin

Monsieur le vice-président de la fédération addiction, Jean-Michel Delille,

Madame la députée Martine Wonner,

Monsieur le député Jean-Louis Touraine,

Mesdames et messieurs les président(e)s d'associations

Mesdames, messieurs,

La Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN, ne peut être présente ce matin, elle m'a demandé de la remplacer afin de rappeler notre engagement pour l'élimination de l'hépatite C à l'horizon 2025 et dans la lutte contre l'hépatite B.

Ce colloque, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre les hépatites virales, réunit un grand nombre de professionnels de l'hépatologie, de l'addictologie, de la médecine de premier recours, de l'infectiologie, du monde associatif, de la santé publique et des sciences sociales, intervenant auprès des publics les plus vulnérables et souvent éloignés des soins. Je vous remercie sincèrement de votre mobilisation, témoin de l'approche pluridisciplinaire et décloisonnée, indispensable à une prise en charge optimale des hépatites virales et à leur prévention.

Dans le cadre du comité interministériel de la santé, la ministre, avec le Premier ministre, a présenté le 26 mars dernier le plan « priorité prévention » destiné à accompagner les françaises et les français pour rester en bonne santé tout au long de leur vie. Consacrées à la prévention et à la promotion de la santé, les mesures qui le composent concrétisent le premier axe de la Stratégie nationale de Santé, stratégie qui porte l'action du Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années.

Parmi les mesures phares de ce plan « priorité prévention », une action forte en faveur de l'élimination de l'hépatite C à l'horizon 2025 est inscrite.

Pourquoi l'élimination de l'hépatite C ? La France est fortement engagée dans le traitement curatif par les antiviraux à action directe et nous avons fait des progrès considérables depuis 2014. Ce sont 60 000 personnes qui ont bénéficié de ce traitement à la fin 2017. Aujourd'hui, nous sommes en marche pour mettre fin à l'épidémie ; c'est évidemment un progrès formidable qui s'inscrit dans une stratégie mondiale et notre action va permettre de contribuer au plan international.

Le système de santé français garantit l'accès de tous aux traitements, sans discrimination et grâce à cette avancée, nous pouvons aller vers l'élimination de l'hépatite C, nous le pouvons si nous parvenons à relever collectivement les deux principaux défis de l'accès aux traitements : rapprocher la prise en charge vers les publics les plus exposés et, bien sûr, renforcer le dépistage. Aujourd'hui, 110 000 personnes seraient porteuses d'une hépatite C chronique et en besoin de traitement, avec une attention particulière à avoir en ce qui concerne l'épidémie active toujours en cours chez les usagers de drogues par voie injectable. Par ailleurs, ce sont plus de la moitié des patients actuels qui ne seraient pas dépistés et ce, notamment parmi publics vulnérables, usagers de drogues et migrants dont l'accès à notre système de santé est plus difficile.

I – Aujourd'hui, l'évolution épidémiologique de l'hépatite C et la disponibilité de nouvelles thérapeutiques impliquent donc de renforcer l'offre de proximité au plus près des personnes exposées, proximité pour laquelle je sais combien vous êtes déjà engagés. Il faut reconsidérer notre modèle de prise en charge thérapeutique hospitalière spécialisée pour rapprocher prévention, dépistage, traitement et suivi au plus près des personnes.

Pour cela, ouvrir la prescription des antiviraux à action directe à tous les médecins permettra de simplifier les parcours de soins de proximité. Ainsi, le traitement de l'hépatite C pourra faire partie des soins de premier recours pour les patients sans complication. L'ANSM, à notre demande, travaille donc actuellement à cette évolution dans des conditions offrant toutes les garanties de sécurité et de qualité de prise en charge des patients.

Bien sûr, les nouveaux prescripteurs, au premier rang desquels les médecins généralistes, devront être accompagnés. Dans cette optique, la ministre a demandé à la HAS de produire des documents de bonnes pratiques de prescription en lien avec les documents de réduction des risques de l'ANSM.

Il est également indispensable que les réseaux d'hépatologie, et en particulier les 37 services hospitaliers experts de lutte contre les hépatites virales, renforcent les liens de coopération avec les médecins généralistes et les professionnels exerçant dans les structures notamment d'addictologie. Les services experts devront exercer pleinement leur rôle de référence, de coordination des acteurs et de formation. Par ailleurs, ils devront poursuivre leur action pour assurer le maintien des réunions

de concertation pluridisciplinaire pour les cas complexes et un suivi spécialisé pour les personnes souffrant de fibrose hépatique.

Cette coopération avec les services experts est aussi fondamentale pour l'organisation optimale des soins de proximité. La coopération entre hépatologues et addictologues doit s'inscrire dans la durée, et dans des champs d'intervention qui leur sont commun au-delà de la pathologie infectieuse, notamment les pathologies liées à l'alcool.

II - L'offre d'un traitement de proximité pour l'hépatite C sera dépendante des actions d'amont, de sensibilisation, de prévention et de dépistage ; il faut avant tout s'appuyer et renforcer les dispositifs existants auprès des publics les plus vulnérables.

Le dépistage de proximité par test rapide d'orientation diagnostique (TROD) de l'hépatite C est disponible depuis 2017, mais le niveau d'appropriation par les acteurs de terrain, associatifs ou médico-sociaux spécialisés est variable. Une montée en charge est nécessaire. Elle est d'autant plus attendue dans la perspective prochaine de l'arrivée des TROD pour l'hépatite B, qui en plus d'une orientation diagnostique des porteurs chroniques, favorisera l'orientation pour un rattrapage vaccinal des adultes à risque.

Dans cette logique, je souhaite que les nombreuses associations œuvrant dans le champ de la lutte contre le VIH et qui mènent des actions de proximité auprès des publics vulnérables s'assurent de la continuité de leurs actions dans le domaine des hépatites virales. Je sais que beaucoup d'entre elles sont engagées dans cette démarche. En lien avec les représentants des ordres et l'ensemble des professionnels, il nous faudra aussi réfléchir à l'extension du dépistage par TROD à d'autres professionnels de santé afin de le rendre ainsi plus accessible aux publics vulnérables et à tous.

Je tiens aussi à souligner l'action des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) qui œuvrent pour l'accès aux soins des usagers de drogues. Il nous faut également évaluer et déployer des actions innovantes pour couvrir les besoins des usagers de drogues ne fréquentant pas les structures, au travers d'offre à distance de réduction des risques et de dépistage.

J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail conjoint du groupe de recherche sur les vulnérabilités sociales (GRVS), du réseau de prévention des addictions (RESPADD) et de la fédération addictions pour leur manuel de renouvellement des stratégies de lutte contre le VHC des CSAPA et CAARUD. Cet outil sera un point d'appui au travail de ces structures qui ont un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement vers le dépistage, l'accès à la prise en charge et le suivi après le traitement incluant la prévention des recontaminations.

Pour mieux prévenir, mieux dépister, il nous faut aussi mieux informer. Je l'évoquais au début de mon intervention : la lutte contre les hépatites virales souffre de leur méconnaissance parmi la population générale et les publics vulnérables.

Pour pallier le défaut de sensibilisation et d'information sur les hépatites virales, qui nous concernent tous, des campagnes régionales de communication, couplées à des actions de dépistage, seront

menées. Elles porteront sur les IST dont le VIH et les hépatites. Ces campagnes de sensibilisation s'inscrivent dans la feuille de route à trois ans de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle, qui a été présentée le 9 avril dernier.

III – Mais au-delà de ce défi collectif pour éliminer l'hépatite C, il nous faut poursuivre nos actions sur l'hépatite B

Vous le savez, nous avons la chance d'avoir un vaccin.

Mais les couvertures vaccinales contre l'hépatite B sont insuffisantes en France. On estime que plus de 2 000 cas d'hépatite B sont survenus en France entre 2006 et 2013 chez des sujets non vaccinés. Le nombre d'infections asymptomatiques sur la même période serait compris entre 11 500 et 13 585.

La ministre, vous le savez, c'est engagée fortement pour prévenir l'hépatite B, en rendant obligatoire la vaccination contre l'hépatite B, parmi les 11 vaccinations devenues obligatoires pour les jeunes enfants depuis le 1^{er} janvier 2018.

Et cette vaccination contre l'hépatite B fait l'objet de craintes pour certains qu'il nous faut lever mais aussi d'attaques inadmissibles par d'autres qu'il nous faut combattre.

La vaccination obligatoire contre l'hépatite B est une mesure de santé publique, une mesure de solidarité. Vacciner la première année de vie est justifiée par l'excellente efficacité de cette vaccination et par sa durée de protection pendant plusieurs décennies. Par ailleurs, le vaccin est très bien toléré chez le jeune enfant. Aucun effet indésirable sévère n'a été signalé à ce jour après vaccination contre l'hépatite B dans cette tranche d'âge.

Grâce à la vaccination, l'enfant est protégé et protège aussi le futur adolescent qu'il sera.

Mais il nous faut aussi continuer de promouvoir cette vaccination auprès du public pour rassurer, marteler les risques qu'elle évite mais également pour que les adolescents et les adultes à risque se fassent vacciner aussi. Je compte donc sur votre mobilisation en ce sens.

L'impact de la réforme en population générale ne sera pas visible avant un certain temps, il faut laisser le temps à la génération 2018 de grandir, et il nous faut donc poursuivre les actions de dépistage de l'hépatite B. J'insiste donc sur l'importance de ces actions combinées contre le VIH, le VHB et le VHC que vous portez dans une approche globale des besoins de santé. Les modalités de transmission de ces virus sont en partie similaires et ce sont plus de 50% des personnes vivant avec une hépatite chronique B ou C et 15% des personnes vivant avec le VIH qui ne sont pas dépistées.

Enfin, les défis de la recherche pour guérir l'hépatite B sont importants. En effet, Il n'existe pour l'heure pas de traitement curatif permettant d'éliminer le virus de l'hépatite B comme pour l'hépatite C, seuls des traitements permettant de contrôler le virus de l'hépatite B sont disponibles. Je voudrai saluer le rôle important de l'ANRS dans ce domaine.

Mesdames et messieurs,

La lutte contre les hépatites virales est un enjeu majeur de santé publique, des progrès importants ont été faits ces dernières années, mais beaucoup restent encore à faire.

L'élimination de l'hépatite C est un enjeu de santé publique mais aussi un catalyseur pour renforcer une approche transverse et pluridisciplinaire de la santé, en particulier pour les publics les plus exposés aux risques infectieux. C'est un enjeu réaliste, mais pour cela nos dispositifs dédiés de prévention et de soins doivent mieux communiquer pour se soutenir mutuellement dans l'organisation de parcours de proximité.

Et parce que les recommandations doivent toujours évoluer pour être en phase avec la réalité du terrain, des avancées scientifiques et des interventions innovantes, nous souhaitons que l'ANRS et le CNSHV puisse continuer d'actualiser leurs recommandations d'experts, avec une nouvelle optique, celle d'un rapport unique regroupant le VIH, les hépatites virales et les IST.

Je connais votre mobilisation et vous pouvez compter sur ma détermination. Je souhaite que cette journée soit fructueuse dans les échanges et contribue à consolider vos coopérations pluridisciplinaires. Je vous remercie.